

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 juin 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 129/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Soutien financier à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain.

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts,
Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône,
Vu la délibération du 10 avril 2018 portant modification n°3 des statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône et notamment son article 5-1.

Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône est compétente en matière de « politique du logement, du patrimoine et du cadre de vie ».

Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône élabore actuellement trois plans locaux d'urbanisme intercommunaux tenant lieu de programmes locaux de l'habitat et que la politique d'information au logement fait partie de ses actions.

Considérant que l'ADIL est une émanation de l'Agence nationale pour l'information sur le logement, reconnue sur le plan national.

Considérant que l'ADIL de l'Ain a demandé à la Communauté de Communes Ussets et Rhône une participation financière de 360 € pour couvrir ses actions concernant les trois communes de l'Ain.

Le Président propose au Conseil communautaire de soutenir financièrement l'ADIL de l'Ain à hauteur de ce qu'elle demande, soit 360 € pour l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 360 € à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.